

PAR COURRIEL

Québec, le 27 juin 2025

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.072

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 28 mai dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- «
1. Le taux de couverture vaccinale (pour les vaccins recommandés dans le calendrier vaccinal du Québec, notamment le vaccin contre la rougeole) des écoles identifiées comme suivant la pédagogie Steiner/Waldorf, pour les cinq dernières années (de 2019 à 2024), ventilé par établissement et année scolaire, si disponible.
 2. Toute évaluation, rapport ou note interne rédigée par une direction régionale ou nationale de santé publique, au sujet des écoles Steiner/Waldorf au Québec, en lien avec la vaccination, la santé des élèves ou la gestion d'éclosions potentielles ou avérées.
 3. Tout échange de correspondance (courriels, lettres ou notes) entre la Direction générale de la santé publique ou une direction régionale et les écoles Steiner/Waldorf, concernant la vaccination ou la gestion des maladies infectieuses (rougeole, coqueluche, COVID-19, etc.), entre le 1^{er} janvier 2019 et aujourd'hui. » (*sic*).

Après analyse, nous accédons en partie à votre demande. Vous trouverez sous l'onglet 1 les renseignements détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) par rapport au premier point de votre demande.

... 2

En ce qui concerne le 2^{ème} point, il s'avère que votre requête relève davantage de Santé Québec. Ainsi, nous vous invitons à transmettre votre demande auprès de la responsable de l'accès aux documents de cet organisme, aux coordonnées suivantes :

Maître Anne De Ravinel

Accès à l'information
et protection des renseignements personnels
2021, avenue Union, 10^e étage, poste 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 418 646-6777
acces.documents@sante.quebec

Finalement, nous regrettons de vous informer que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant à votre dernière demande au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

La directrice générale par intérim,

[REDACTED]

Josée Martel

p. j. 3

N/Réf. : 25-GA-00130